

## REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LES

### SORTIES A LA JOURNEE

#### Conditions :

- Sortie organisée par un bénévole sous l'égide du club et validée par le bureau
- Sortie ouverte à tout membre répondant aux critères retenus, comme par exemple niveau d'escalade, âge, ...
- La sortie devra avoir donné lieu à une communication adéquate sur le site du Club et par affichage dans la salle.

#### Frais de route :

Ils sont remboursés au forfait par le club sous réserve de covoiturage entre la Place Royale Saint Germain en Laye et le lieu de sortie selon le barème prédéfini par le club.

Une note de frais est à établir selon modèle ci-dessous, et à envoyer par la poste avec le RIB du compte pour virement.

----- ✂ -----

#### NOTE DE FRAIS

<b>Remboursement forfaitaire - Sortie à la journée</b>	
Nom prénom :	Date :
Adresse :	
Adresse mail :	
Lieu de la sortie :	Date de la sortie :
Nom de l'encadrant bénévole responsable	
<b>Montant suivant le lieu de la sortie :</b>	Fauvettes = 12 € / St Maximin ou St Vaast = 18 € Fontainebleau ou Les Andelys = 27 € / Connelles = 33 €.
<b>Nom des personnes transportées dans le véhicule :</b>	
<hr/>	
<b>Ne pas oublier de joindre un RIB à votre demande de remboursement pour virement.</b>	
<b>Envoyer le tout à l'adresse ci-dessous</b>	
Club Alpin de St Germain en Laye	
3 Rue de la république - 78100 St Germain en Laye	